

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 10 octobre 1956

Confidentiel
Fonds/CD (56) 5
Or. fr.

FONDS DE REETABLISSEMENT

COMITE DE DIRECTION



COE005933

NOTE DU GOUVERNEMENT GREC

SUR LE PROGRAMME D'INTEGRATION ET DE REETABLISSEMENT DES REFUGIES NATIONAUX ET DES EXCEDENTS DE POPULATION

MINISTERE ROYAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

Athènes, le 1er octobre 1956

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, à titre indicatif, les programmes d'intégration et de réétablissement du Gouvernement hellénique pour cette partie de sa population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Directeur Général,
(Cléon Syndica)

Son Excellence
Monsieur P. Schneiter
Président du Comité de Direction
du Fonds de Réétablissement
Conseil de l'Europe
Strasbourg

A 29.637

MINISTERE ROYAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

PROGRAMME D'ASSISTANCE
DES POPULATIONS RURALES MONTAGNEUSES

L'économie nationale de la Grèce présente un caractère rural accentué : en effet, la population rurale couvre le 57% de la population totale, et le revenu rural le 35,8% du revenu national. D'autre part, une grande partie de la population rurale, évaluée au 31,4% de la population totale du pays et au 55% de l'ensemble de la population rurale, possède un revenu couvrant seulement le 12,8% du revenu national et le 35,5% du revenu rural.

Ainsi, en sus du problème plus général de la mise en valeur et du développement économique, un problème pèse avec une acuité toute particulière sur l'économie nationale du pays, et plus spécialement sur son économie rurale : c'est le problème de la capacité actuelle de production et de l'avenir d'une multitude d'entreprises rurales minuscules, qui en réalité vivent en marge de l'économie financière et pratiquent l'agriculture sous les formes d'exploitation les plus primitives.

Le nombre de ces entreprises rurales est évalué à 485.000 environ (sur un million d'exploitations rurales dans le pays), réunissant une population de 2.580.000 âmes répartie sur une étendue de 7.900.000 stremmes de terres cultivées situées en règle générale dans la zone montagneuse, semi-montagneuse et insulaire du pays.

Or, alors que cette population couvre le 55% de notre population rurale et le 49% des entreprises rurales, elle exploite un peu moins que le 22% de nos terres cultivées. D'autre part, le revenu rural correspondant à chaque famille dans cette portion de la population rurale n'atteint pas la limite inférieure de subsistance: ce revenu s'élevait en effet à dr.12.700 pour 1954, ce qui fait dr.2.388 par tête, soit un moins de \$ 80.

Cette modicité du revenu rural correspond et est due en dernière analyse au faible degré d'occupation de la population rurale en question, lequel à son tour provient du fait qu'en l'absence d'investissements ruraux il n'existe pas d'objet d'occupation.

Il a été calculé qu'en raison du relief des terres cultivées par cette catégorie d'entreprises rurales, en raison des systèmes suivis d'exploitation et de culture, comme aussi en raison de l'absence de toute forme de mécanisation, la main-d'oeuvre occupée par stremme cultivé, élevage compris, se monte en moyenne à 8,2 journées de travail, exprimées en journées intégrales de travail masculin.

Considérant que les besoins en main-d'oeuvre des 3,06 stremmes d'étendue cultivée qui correspondent, par tête, à cette catégorie de population rurale pauvre, se montent à 25 journées intégrales de travail par an, et que les possibilités correspondantes de travail, toujours par tête, s'élèvent à 100 jours de travail par an, il s'ensuit que l'occupation effective actuelle n'atteint que le 25% des possibilités de la population en question.

Ce qui précède confirme que le problème de la sous-occupation, ou plutôt de l'organisation rationnelle et de la mise en valeur de ce potentiel rural de main-d'oeuvre disponible, constitue l'un des problèmes fondamentaux de notre économie.

Le faible degré d'occupation et la modicité du revenu de cette catégorie de notre population rurale sont dus en dernière analyse à la valeur réduite de capital investi par stremme ainsi que par tête d'agriculteur, valeur du sol incluse, et enfin à la faible productivité de ces capitaux ruraux. On estime que les 3,06 stremmes par tête dont il a été question plus haut représentent, avec les capitaux ruraux de toute sorte s'y rattachant, une valeur de dr.5.000 approximativement, dont environ 60% représentent la valeur du sol, et les 40% seulement le capital investi pour la mise en valeur.

En conséquence, pour résoudre le problème économique de cette portion indigente de notre population rurale, ou tout au moins pour y faire face, il faudra d'une part réduire la population dépendant de la terre, et d'autre part augmenter les investissements ruraux de toute nature. La première de ces directives se rattache à l'orientation économique générale de l'ensemble de l'économie grecque et au développement de notre industrie; la seconde peut être envisagée soit en combinaison avec la première, soit de façon indépendante.

Nous énumérons ci-après, à titre indicatif, les chapitres nécessitant d'urgence une disposition de capitaux en vue du redressement de ce secteur particulier de notre économie rurale :

- 1.- Machines d'irrigation; (court terme)
- 2.- Bêtes de production et de trait; (court terme)
- 3.- Construction de bâtiments, logements ruraux, routes agricoles; (long terme)
- 4.- Travaux d'amélioration du sol, d'un caractère principalement collectif; (long terme)
- 5.- Industries agricoles; (long terme)
- 6.- Machines agricoles; (long terme)
- 7.- Plantations permanentes; (long terme)
- 8.- Outils à main ou à traction animale; (court terme)
- 9.- Autre équipement à long usage (toile à faire sécher le tabac, le raisin). (court terme)

C'est à la Banque Agricole de Grèce que seraient confiées la tâche d'accorder les prêts et l'exécution des programmes ci-dessus.

MINISTERE ROYAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

PROGRAMME DE READAPTATION PROFESSIONNELLE

C'est à l'Organisation pour l'emploi et l'assurance du chômage que seraient confiées la tâche d'accorder les prêts et l'exécution de ce programme, sous la surveillance et le contrôle du Ministère du travail.

Le programme consiste à créer des techniciens spécialisés qui recevront une instruction théorique et pratique dans des écoles spéciales et des usines.

MINISTERE ROYAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

PROGRAMME D'EMPRUNT
POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT URBAIN

C'est à la "Caisse des dépôts et consignations" que seraient confiées la tâche d'accorder les prêts et l'exécution de ce programme. Ce programme vise à aider :

- a) les anciens réfugiés nationaux dont 30.000 familles vivent encore dans des baraques et taudis;
- b) les familles dont les habitations furent détruites ou devinrent inhabitables à la suite des calamités de la dernière guerre;
- c) les familles qui possèdent un revenu très bas et vivent dans des habitations malsaines.

Ce programme permettra à aider les emprunteurs qui s'assureront un logement et d'autre part de fournir du travail à des ouvriers oisifs ou sous-employés.

En général on suivra un programme qui exigera la contribution de l'emprunteur en argent, en matériaux de construction ou en travail personnel pour compléter le logement.